

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Gagné-Gauthier

<https://www.cadre21.org/membres/d4b802304b8926b0b414ab12>

Date d'obtention : 2020-10-14 16:01:26

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que chaque intervenant (école, policier...) à un rôle précis à jouer.

Il est très important d'agir rapidement et de poser les bonnes questions au bon moment.

La méthode a pour but d'être efficace rapidement car le temps compte pour beaucoup dans ce genre de situation.

Cela permet aussi de pouvoir rassurer la victime, ses parents, son entourage et surtout de limiter les dégâts.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Améliorer l'efficacité de mes interventions, éviter de s'éparpiller et de perdre du temps.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de poser les bonnes questions, de préserver leur "intimité" et leur intégrité. Accueillir l'élève avec respect, rassurer.